

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

Séance du Conseil Municipal du 4 février 2014

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – UHLMANN Jean-Marc – BLOTTIER Martine –
BIANCHI Nathalie – FRENKEL Danielle - QUIEVREUX Jean-Luc – BURGER
Patrick – KIEFFER Christophe – ALLHEILLY Nicolas -

Excusée : AUER Marie-Rose

2014-01 - Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

**2014-01-01 Loyer du logement au-dessus de la mairie – locataire M et Mme SCHUHMACHER
(ex KOENIG Aurélie)**

Le maire informe le conseil municipal que le loyer du logement au-dessus de la mairie pourrait être augmenté à la date anniversaire de l'occupation (1^{er} novembre 2011), il propose au conseil municipal de ne pas augmenter le loyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter le loyer du logement au-dessus de la mairie occupé par M. et Mme SCHUHMACHER pour toute l'année 2014.

2014-01-02- Loyer du logement au-dessus de l'école – locataire Mme NICLOT Séverine

Le maire informe le conseil municipal que le loyer du logement au-dessus de l'école pourrait être augmenté à la date anniversaire de l'occupation (12 avril 2013), il propose au conseil municipal de ne pas augmenter le loyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter le loyer du logement au-dessus de l'école occupé par Mme NICLOT Séverine au titre de l'année 2014.

2014-01-03- Aménagement d'un accès à l'école aux personnes à mobilité réduite

Le maire informe le conseil municipal que tous les bâtiments publics doivent permettre l'accès aux personnes mobilité réduite en 2015. Par conséquent, il soumet au conseil municipal un projet d'aménagement pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'école communal. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 17 000 € H.T. Il propose de confier la mission de maître d'œuvre au Cabinet ADAM ARCHITECTURE et de réaliser les travaux avant 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de réaliser ces travaux en 2014 pour un montant de 17 000 € H.T., de prévoir la dépense au budget primitif 2014, de confier la mission de maître d'œuvre au Cabinet ADAM ARCHITECTURE à OTTERSWILLER et vote le financement suivant :

Subvention de l'Etat : 30 % de 17.000 € :	5.100 €
Autofinancement :	11.900 €

2014-01-04 -Travaux d'aménagement global – remise alambic

Le maire soumet au conseil municipal un devis établi par une entreprise allemande Arnold HOLSTEIN Eriskirch/Bodensee d'un montant de 12.075 € HT pour l'acquisition d'un nouvel Alambic. Il informe le conseil municipal des difficultés à obtenir d'autres devis auprès d'entreprises françaises.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, après avoir écouté le maire, et vu le coût d'acquisition demande à celui-ci de mettre tout en œuvre afin d'obtenir d'autres propositions financières.

2014-01-05 – Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la santé – chantier rénovation remise alambic et extension de la salle polyvalente.

Le maire soumet au conseil municipal 3 offres concernant la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs aux fins de contribuer à prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises et travailleurs indépendants. La mission s'exerce en phase conception, étude et élaboration du projet de l'ouvrage et en phase réalisation de l'ouvrage.

Les entreprises ayant soumissionné pour la mission relative aux deux opérations sont les suivantes :

ADC-EST :	1.300 € H.T
DEKRA :	1.600 € H.T
QUALICONSULT :	1.938 € H.T.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents décide de retenir l'offre établie par l'entreprise ADC EST ERSTEIN pour un montant de 1 300 € H.T. d'inscrire cette dépense au budget primitif 2014 de la commune et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette mission.

2014-01-06 – Rénovation de la remise alambic – lot 2 charpente bois et bardage entreprise KLEINCLAUS – Dauendorf

Le maire informe le conseil municipal que l'utilisation de planches en chêne rainurées sur la façade nécessite une plus value de 350 € HT le montant initial du marché étant de 8.641 € HT.

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la plus-value pour un montant de 350 € HT, d'inscrire cette dépense supplémentaire au budget primitif 2014, note que le montant du marché passe à 8.991 € HT, autorise le maire à signer l'avenant pour un de 350 € HT.

2014-01-07 – Rénovation du calvaire du cimetière

Le maire soumet au conseil municipal 2 devis concernant la rénovation du calvaire du cimetière, l'un établi par l'entreprise RAUSCHER – ADAMSWILLER pour un montant de 4.013 € HT et l'autre établi par l'entreprise PROBST Thomas de KNOERSHEIM pour un montant H.T. de 3.747,34 € HT, il indique au conseil municipal qu'il est impératif de rénover ce calvaire pour des raisons de sécurité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter ces travaux en 2015 en raison du coût de l'opération et du gel des subventions du conseil général. Ces subventions seront revues en 2015.

Mais pour des raisons de sécurité évidente, le conseil municipal décide de démonter la croix par ses propres moyens. Cette opération n'aura pas d'incidences financières sur le budget communal.

2014-01-08 – Panneaux indicateurs des rues

Le maire soumet au conseil municipal des panneaux indicateurs de rue en céramique et autres matériaux et propose au conseil municipal de remplacer les panneaux actuels et éventuellement de lancer une consultation auprès des habitants de la commune pour remplacer le panneau indicateur du numéro des habitations.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de reporter cette opération à une date ultérieure, mais demande au maire de faire établir un état des lieux précis et une proposition chiffrée.

Communication et divers

1) Travaux extension de la salle des fêtes.

Le maire informe le conseil municipal qu'Electricité de Strasbourg a fait un travail de repérage des conduites électriques sur la place de la salle des fêtes avant les travaux d'extension de la salle.

2) Aménagement rue Holzgasse

Un état des lieux devra être effectué par le bureau d'études ARCHIMED avant les travaux de rénovation. (Prises de photos)

Il faudra envisager le remplacement ou la réparation d'un candélabre rue Holzgasse endommagé par une entreprise de travaux.

**Le Maire, Signé
Marcel BLAES**

